



Association du

Pays de la Vallée de l'Agly

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## MISE A JOUR DE SIG AGLY, L'OUTIL CARTOGRAPHIQUE AU SERVICE DE LA TRANSMISSION DU FONCIER AGRICOLE

Afin de favoriser la transmission du foncier agricole sur la Vallée de l'Agly, l'outil cartographique SIG Agly recense les parcelles et les intentions de transmission (vente, fermage) des agriculteurs quelle que soit leur production.

La base de données ainsi constituée n'est pas publique : seuls les partenaires (Pays de la Vallée de l'Agly, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, Coopération Agricole Occitanie, Fédération des Vignerons Indépendants du Roussillon, Safer Occitanie) et les caves coopératives de la Vallée de l'Agly peuvent se connecter à l'outil et mettre en relation les cédants avec les acquéreurs potentiels.

### **Décembre, déclaration de récolte et décision de cession**

Même si l'insertion de nouvelles parcelles se réalise au fil de l'eau en contactant le Pays de la Vallée de l'Agly, deux périodes de mises à jour sont prévues : en décembre après la déclaration de récolte et en juin lors de la déclaration d'encépagement. Durant ces périodes, les caves coopératives et la Fédération des Vignerons Indépendants sont ainsi à la disposition des agriculteurs désireux de transmettre leur foncier et de l'inscrire dans la base de données.

La prise de décision de cession du foncier dans le monde viticole se réalise en général après les vendanges qui clôturent une année de production. La mise à jour de décembre est donc cruciale pour bénéficier sur le territoire d'un outil performant de lutte contre la déprise agricole et la constitution de friches.

Pour référencer vos parcelles gratuitement sur SIG Agly dont le périmètre s'étend à la vallée de l'Agly, Baixas et Calce, prenez contact avec le Pays de la Vallée de l'Agly au 04 68 53 39 48, votre cave coopérative ou la Fédération des Vignerons Indépendants du Roussillon.

### **Service gratuit de mise en relation des cédants et des porteurs de projet**

Tout au long de l'année, le Pays de la Vallée reçoit des demandes de porteurs de projet à la recherche de foncier agricole pour s'installer ou se développer. Chaque demande fait l'objet d'un traitement permettant de vérifier l'authenticité du projet agricole. Lorsque les parcelles proposées dans SIG Agly intéressent un porteur de projet, l'animatrice de territoire agricole appelle le propriétaire pour lui demander son accord avant d'être mis en relation avec la personne intéressée. Le cédant reçoit par ce biais uniquement des personnes dont la recherche est sérieuse et déjà inscrite dans un parcours à l'installation.



Renseignements :  
Pays de la Vallée de l'Agly  
04 68 53 39 48  
viticulture@valleedelagly.fr